

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du lundi 18 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

## QUESTION N° 05 :

### **Fonds solidarité logement**

Chaque année, le centre communal apporte son aide au F.S.L (Fonds Solidarité Logement) qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives.

La demande provient du Département de Seine-Maritime avec lequel la collectivité signe la convention. C'est une participation volontaire de la commune.

La convention qui nous liait au Département a pris fin en 2023.

Une nouvelle proposition de conventionnement pour le financement de ce fonds nous sera prochainement adressée pour les années 2024 et 2025.

Néanmoins, nous avons eu confirmation que le montant de la participation demandée aux communes resterait inchangée soit sur la base de 0.76€/habitant.

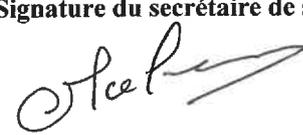
**Le c.c.a.s**

~~Le conseil municipal~~ est invité à délibérer pour :

- autoriser ou non la poursuite du partenariat sur la base indiquée ci-dessus soit 0.76€/habitant
- autoriser le Président à signer la convention

La dépense est prévue au Budget Primitif 2024.

*Adopté à l'unanimité.*

|   |  |                                     |
|---|--|-------------------------------------|
| Signature du président<br> | Signature du secrétaire de séance<br> | Date de mise en ligne<br>21/03/2024 |
|---|--|-------------------------------------|

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****De SAINT-LEONARD****Assemblée du lundi 18 mars 2024****Membres :**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| En exercice :         | 15 |
| Présents :            | 9  |
| Ayant donné pouvoir : | 3  |
| Votants :             | 12 |

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, l'Assemblée du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réunie à la salle Henri Lambert.

Monsieur HOGUET Bernard, Maire, Président, procède à l'appel nominal auquel répondent :

**PRESENTS :**

Madame HACHE Elvira  
Madame LEBAS-PIGNOL Marie-Claire  
Madame MALANDAIN Bernadette  
Madame RIOULT Sophie

***Membres désignés par le Conseil Municipal*****Etaient également PRESENTS :**

Madame CADINOT Claudine  
Madame LEQUEUX Sandrine  
Monsieur MALANDAIN Bernard  
Monsieur NOEL Didier

***Membres désignés par arrêté*****Etaient ABSENTS EXCUSES :**

Madame DÉGREMONT Marie-Lise (pouvoir à Madame Lebas-Pignol)  
Madame FOU COURT Gwenaëlle  
Madame JARRY Christelle  
Madame KHALIFE Nour El Houda  
Madame LETELLIER Nathalie (pouvoir à Madame Malandain)  
Monsieur BRONNEC Pascal (pouvoir à Monsieur Noel)

**Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.**